



Ottignies- Louvain-la-Neuve exprime un

« NON, sauf si »

à l'extension de l'Esplanade à Louvain-la-Neuve

Pour nous écologistes, ce type de centre commercial ne correspond pas à notre vision du commerce et des rapports économiques et sociaux. Ecolo fait le choix clair d'une économie et d'une offre commerciale de partage, circulaire, culturelle, de proximité, locale et répondant à des critères de qualité bio écologiques comme d'égalité et de respect social à tous ses échelons.

Malgré des inconvénients extrêmement importants, on peut néanmoins reconnaître que la réalisation de la galerie commerciale en 2005 au centre de Louvain-la-Neuve a contribué à densifier le site urbain en doublant la surface construite sur dalle du centre-ville.

L'Esplanade veut s'agrandir dont sur une dalle couvrant la gare. Une demande d'extension qui pose notamment les questions suivantes :

- . Quelles conséquences pour le commerce local « non Esplanade » ?
- . Quelle possibilité de faire émerger et maintenir durablement cette autre offre commerciale que nous prônons et à laquelle aspire une part sans cesse croissante de la population ?
- . Quelles conséquences en matière de mobilité ?

Autant de remarques et questions qui ne nous permettent pas de discerner les avantages que les habitants, résidents ou non, de Louvain-la-Neuve pourraient retirer d'une extension de l'Esplanade.

En conséquence, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet d'extension de l'Esplanade.

Nous entendons les interrogations et les craintes qu'une part de la population (commerçants, habitants, étudiants) éprouve quant aux déséquilibres et effets négatifs que provoquerait l'extension. Nous les relayons et ferons en sorte que l'avis de la population soit pris en compte.

Cependant la réalité de paramètres de propriété, de règlements urbanistiques et autres fait qu'il ne subsiste pas de moyen fondé en droit pour s'opposer par principe à la demande d'extension de l'Esplanade d'autant plus que la délivrance du permis sera légalement le fait du fonctionnaire délégué et du fonctionnaire technique de la Région wallonne, la Ville n'ayant qu'un pouvoir d'avis. Nous devons intégrer cette réalité. Cela participe de la transparence à laquelle nous sommes attachés.

Cela signifie concrètement qu'il nous paraît important d'exiger et d'obtenir du promoteur avant dépôt des demandes de permis des modifications substantielles de son projet. Il s'agit d'un véritable cahier de charges assurant la poursuite d'une ville maîtrisable et mixte, encourageant les initiatives commerciales différentes, préservant la convivialité et l'accès pour tous et toutes.

Nous exigeons des promoteurs la réalisation d'une zone vouée au commerce de type court. Nous soutenons la décision du Collège communal de faire réaliser un schéma de développement commercial participatif et prospectif sur Louvain-la-Neuve : identifier avec la population ses attentes et besoins en matière de commerces de proximité et de qualité et les circuits courts déjà à l'œuvre et identifier les conditions de son développement.

Il est évident que nous attendons que le centre commercial réponde aux normes d'efficacité énergétique les plus pointues. Le bâtiment ne pourra être d'aspect « boîte à chaussures » ; il doit s'ouvrir (accès, baies vitrées) aux quartiers environnants. La Traverse de l'Echange doit être

maintenue comme lien public inter-quartiers. Malgré la couverture de la gare les accès aux quais et les guichets ne pourront être inclus dans la galerie. Nous entendons voir mis en œuvre un plan de mobilité qui encourage les visiteurs à s'y rendre en transports en commun ou à n'emprunter que les boulevards centraux y menant.

Enfin, point fondamental pour nous écologistes, nous nous engageons à ce que l'information, la consultation de la population soit un souci constant des autorités et nous souhaitons et soutiendrons l'innovation en matière de participation citoyenne.